

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept, le dix-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Luigi BELLENGE, Jean René BOUCAU, Marie Claude BOUCAU, Jacques CATTANEO, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Claire LEVEQUE, Nathalie NERIS, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Dominique SÉSÉ DUVILLE, Danièle SOUPERBAT

Excusés : Betty CASTAINGT (pouvoir à M. LAMARQUE), Jacqueline CAUBIT (pouvoir à M. RATEAU), Marjorie DOUMERC (pouvoir à M. POUPOT), Alice LEFRERE (pouvoir à Mme LABADIE), Jaime SOUSA (pouvoir à Mme LEVEQUE) et Aziz EL GORTE

Secrétaire : Christian POUPOT

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FEVRIER 2017

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2017-03-1 : Approbation du Compte administratif 2016
- > 2017-03-2 : Approbation du Compte de gestion du trésorier
- > 2017-03-3 : Affectation du résultat 2016 sur 2017
- > 2017-03-4 : Nouvelle délibération relative aux indemnités des élus locaux en application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification de l'indice de référence
- > 2017-03-5 : Versement d'une subvention au CCAS (acompte 2017)
- > 2017-03-6 : Convention « École et Cinéma » 2017
- > 2017-03-7 : Devenir des pins de la rue du Mayne

III : INFORMATIONS :

- > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- > Compte rendu de la « commission Communication » du 8 mars 2017

IV : QUESTIONS DIVERSES

En ce début de séance, M. le Maire rappelle le décès de M. Elie DENNES, conseiller municipal de 1965 à 1977, puis premier adjoint de 1977 à 1995 et membre du Comité du Souvenir. Ce dernier participait encore activement aux diverses cérémonies. Après avoir appelé les élus municipaux à respecter une minute de silence, M. le Maire transmet les remerciements reçus en Mairie de la part de M. Serge DENNES, son fils, pour les diverses marques de sympathie qui lui ont été adressées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire propose d'ajouter les délibérations suivantes :

- > lancement de la consultation pour la délégation du service public de la fourrière automobile
- > désignation de deux représentants auprès de la commission GEMAPI de la CdC Sud Gironde

Le conseil municipal donne son accord.

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents aux séances.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2017-03-1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de M. LAMARQUE, conseiller délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2016 préparé par M. le Maire et la commission des finances. M. le Maire ayant quitté l'assemblée, le conseil municipal, à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2015		30.681,57 €	93.194,59 €		93.194,59 €	30.681,57 €
Opération de l'exercice	1.620.569,76 €	1.922.954,42 €	456.563,39 €	443.015,44 €	2.077.133,15 €	2.396.651,43 €
TOTAUX	1.620.569,76 €	1.953.635,99 €	549.757,98 €	443.015,44 €	2.170.327,74 €	2.427.333,00 €
Résultats de Clôture		333.066,23 €	106.742,54 €		106.742,54 €	
Reste à réaliser			125.302,60 €		125.302,60 €	
TOTAUX		333.066,23 €	232.045,14 €		281.765,59 €	333.066,23 €
RÉSULTAT DÉFINITIF						101.021,09 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire reprend sa place, remercie les élus de leur confiance et de leur implication au sein de la Commission Finance pour la tenue du budget. Avec M. LAMARQUE, il souligne que l'année 2016 a été marquée, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, par la baisse des subventions aux associations et de celle versée au CCAS, la diminution des indemnités des élus ainsi et des charges de personnel. En outre, l'attention portée aux divers postes de dépenses a permis de maîtriser celles-ci, voire de réaliser des économies. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement sera à prolonger en 2017 afin notamment d'assurer le financement des travaux d'extension de l'école.

2017-03-2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2017-03-3 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 SUR 2017

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'Exercice 2016	... Excédent	302 384,66 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	... Excédent	30 681,57 €
Résultat de clôture à affecter	... Excédent	333 066,23 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section Investissement de l'exercice 2015	... Déficit	- 93 194,59 €
Résultat de l'exercice 2016	... Déficit	- 13 547,95 €
Résultat comptable cumulé :	... Déficit	- 106.742,54 €
Dépenses d'Investissement reportées	- 139 252,60 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser	13 950,00 €
Solde des restes à réaliser -	... Dépenses.....	- 125 302,60 €
BESOIN RÉEL DE FINANCEMENT		- 232 045,14 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement,

Art 1068 (recettes)..... 232 045,14 €

En Excédent de fonctionnement

Art R 002 (recettes) 101 021,09 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Fonctionnement :	R 002 :	101 021,09 €
Investissement :	R 1068 :	232 045,14 €
	D 001 :	- 106 742,54 €

2017-03-4 INDEMNITÉS DES ÉLUS - MODIFICATION DE L'INDICE DE REFERENCE

Vu l'article L2123-20 du CGCT qui stipule que « les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique »,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2014 relative aux indemnités du Maire et des Adjoints qui fait référence expressément à l'indice brut terminal 1015,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 relatif à l'application de nouveaux indices de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de calculer dès le 1^{er} janvier 2017 les indemnités de fonction des élus en référence à l'indice terminal de la fonction publique. Les crédits budgétaires correspondant seront inscrits au budget communal.

2017-03-5 SUBVENTION AU CCAS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

En ce début d'exercice budgétaire, le solde de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de TOULENNE ne permet pas d'honorer certaines factures de fonctionnement. Le versement d'un acompte de la subvention annuelle versée par la commune auprès du CCAS est rendu nécessaire. Cet acompte étant entendu comme une subvention versée par le conseil municipal au CCAS avant le vote du budget communal 2017, l'assemblée communale doit délibérer pour valider ce versement.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser au CCAS de TOULENNE la somme de 6.000 € au titre d'acompte sur la subvention annuelle qui sera inscrite au budget primitif 2017 de la commune.

2017-03-6 CONVENTION ÉCOLE ET CINÉMA EN GIRONDE - fin 2016/2017 et 2017 A 2019

Le 12 décembre 2016, le conseil municipal décidait à l'unanimité de valider l'avenant établi pour le premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017 à la convention triennale établie en janvier 2014, avec les représentants de la DRAC (Direction régional des Affaires Culturelles, de l'Education Nationale (DSDEN de la Gironde), de l'association Cinéma Jean Eustache, du Centre régional de documentation pédagogique et du CDDP, en vue de définir les objectifs et les modalités de l'opération *ÉCOLE ET CINÉMA* en conformité avec les orientations académiques. Il

est proposé de reconduire cette opération pour les deux derniers trimestres de l'année scolaire 2016-2017, ainsi que pour la période triennale 2017-2018-2019. En effet, cette action publique permet aux enseignants des écoles primaires (cycles 2 et 3) d'inscrire dans leur programmation pédagogique, durant le temps scolaire, des séances de cinéma :

- pour faire découvrir aux élèves des films de qualité,
- les inciter à découvrir le chemin des salles de cinéma, lieu d'échange d'une pratique culturelle et de lien social,
- pour leur faire intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation au regard,
- pour développer un projet de classe ou d'école.

Ce dispositif permet de voir 3 films par cycles, choisis dans un catalogue préétabli par les Enfants du Cinéma, choix de films Art et Essai qui illustrent les différents genres, époques, sensibilités, du patrimoine cinématographique et du cinéma contemporain. Pour la commune de TOULENNE, les 2 classes de CE1 et CE2 de l'école Georges BRASSENS participent à ce dispositif. Le tarif appliqué à ce jour est de 2,40 € par élève et par séance. Les communes associées participent au financement du dispositif en l'inscrivant dans leur politique d'accompagnement des actions culturelles ou scolaires. Elles prennent en charge, dans la mesure du possible, le coût de la billetterie et le coût des transports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention d'application « Ecole et Cinéma en Gironde » pour les deux derniers trimestres de l'année scolaire 2016-2018 et de renouveler la convention triennale « Ecole et Cinéma en Gironde » 2017-2018-2019. Jusqu'à présent cette dépense était entièrement pris en charge par l'École Georges Brassens. M. POUPOT relaie la demande du directeur de l'école afin que la Commune participe à ces frais. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'allouer la somme de 500€, qui sera toutefois dissociée de la subvention spécifique à l'école.

2017-03-7 DEVENIR DES PINS DE LA RUE DU MAYNE

M. le Maire renouvelle son attachement aux pins de l'Avenue du Stade, mais constate que la plantation de pins parasol à proximité des voiries pose la question de la conservation de ces arbres à terme, au vu des dégâts causés par leurs racines aux chaussées et trottoirs. Les pins plantés dans la rue du Mayne dans les années 1990 font partie de cette réflexion. M. CATTANEO souligne avoir été contacté également par des riverains qui se plaignent de la proximité des branches de ces pins de leurs habitations, ou encore de chute de pignes ou de résine sur leurs terrains et sur leurs véhicules. Rappelant les frais à engager pour rénover la voirie de l'Avenue du Stade (15.000 € en 2017, opération à renouveler 1 ou 2 fois dans les dix ans à venir), il souligne la nécessité d'enlever ces arbres, tout en ayant à l'esprit de les remplacer immédiatement après leur coupe. Pour M. POUPOT, certaines espèces de pins ne dégradent pas les voiries, toutefois au vu de l'engagement de les remplacer par la suite, il indique qu'il ne s'opposera pas à ce projet. Il appelle la commission Espaces verts à associer l'École au projet de replantation des arbres sur la commune, notamment au bois communal. M. BOUCAU souligne qu'en ce début d'année plus de 130 chênes ont été plantés sur des propriétés communales, respectant ainsi la démarche Agenda 21 (et allant même au-delà) de planter deux arbres lorsqu'un arbre est coupé. M. LAMARQUE s'exprime favorablement sur le projet de coupe des pins implantés sur le domaine public à la rue du Mayne, au vu des sollicitations reçues de la part de certains riverains, mais exprime la nécessité d'informer l'ensemble des riverains et de les associer aux choix des futures essences à replanter. M. CATTANEO propose que ces travaux ne soient réalisés qu'à l'hiver prochain, permettant ainsi à la commission de travailler sur les choix des essences adaptées à l'environnement et de dialoguer avec les riverains. Une rencontre sera organisée avec les riverains concernés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions et valide le projet de coupe des pins de la rue du Mayne.

2017-03-8 LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR DELEGATION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

M. le Maire rappelle à ses collègues que le stationnement de voitures ventouses ou abandonnées est souvent constaté sur la voie publique. Afin d'endiguer ce phénomène, il propose de mettre ces véhicules en fourrière. La commune ne possédant pas cet équipement, il y a lieu de confier la gestion de ce service à une entreprise.

A cet effet, il demande à ses collègues de l'autoriser à lancer une consultation pour une délégation simplifiée de service public pour la fourrière automobile. Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide le principe de la délégation de service public pour la gestion d'une fourrière de véhicules terrestres. M. le Maire est chargé d'entamer la procédure nécessaire à une délégation simplifiée de service public à cette fin.

III : INFORMATIONS

> **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours :**

Pour l'ensemble des DIA suivantes, le conseil municipal abandonne son droit de préemption et en informera les services de la CDC.

> **Désignation de délégués auprès de la commission GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) **de la CdC du Sud Gironde** : la loi Nôtre transfert de plein droit, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux communautés de communes la nouvelle compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Il est nécessaire de désigner 2 délégués. M. le Maire propose Bernard LAMARQUE et Jacques CATTANEO. Unanimité.

> **Délégué au SIAEP** : M. le Maire fait part de la démission, pour raisons professionnelles, de Luigi BELLENGE de ses fonctions de délégué auprès du SIAEP de Barsac-Preignac-Toulence

. Son remplacement sera prochainement effectué en conseil municipal.

> **Déchets verts** : M. BALADE rappelle qu'en 2016, le ramassage des déchets verts s'était étendu sur 24 semaines, du 11 avril au 17 octobre. Cela a représenté un coût de 298€/passage, soit 6400€ sur l'année. Le règlement de cette prestation est intégralement pris en charge par la Commune. Les administrés ne paient sur leur facture du SICTOM que le ramassage des ordures ménagères. Afin de déterminer les prochaines dates de passages, une étude sera faite à la prochaine réunion de la commission finances.

> **Compte rendu de la Commission Communication par Mme SESE-DUVILLE :**

Elle indique avoir participé à la journée de formation organisée par l'AMG (Association des Maires de Gironde) sur les relations aux médias et sur les nouveaux réseaux sociaux. Cela s'est avéré très intéressant. La commission propose l'ouverture d'une page Facebook dès le mois prochain. Les actualités administratives, associatives... de la commune y seront relayées. Ce moyen de communication semble plus actuel que le forum initialement prévu. Le site internet de la commune sera mis à jour par le secrétariat après une formation aux outils de publication. Si toutefois des erreurs sont rencontrées, il est possible de les signaler soit au secrétariat soit au webmaster communication@mairie-toulence.fr.

IV : QUESTIONS DIVERSES

Jean-François BALADE fait un rappel sur l'historique des Comices Agricoles. Autrefois, cette fête des fermes récompensait celles qui travaillaient bien. Maintenant, ce sont essentiellement des concours de taille, d'épamprage ou d'abattage. A ce jour, le Comice Agricole réunit 76 communes des cantons du Sud Gironde. 14 fermiers sont concernés par le Comice de Langon. Le 2 septembre, le Comice Agricole se déroulera lors de la fête de la ruralité aux parcs des vergers (ex-foire aux vins et fromages).

La palissade le long du Point d'Apport Volontaire (PAV) de la salle des fêtes a été réalisée. Les travaux de modification du PAV du cimetière sont en cours d'achèvement.

Il a été demandé au SICTOM si le broyage des déchets verts pouvait être fait chez les particuliers. Ce n'est pas envisageable car la mise en œuvre et les coûts engendrés seraient trop importants.

Claire LEVEQUE rapporte les interrogations des membres du TTC quant à la taille de la haie jouxtant un court de tennis. Dominique SESE-DUVILLE répond que cette décision concerne l'ensemble des haies communales en vue de limiter les heures de travail dédiées à l'entretien de celles-ci. Mais en fonction de leur emplacement, cette taille

devra être dorénavant adaptée. M. CATTANEO pense qu'une erreur d'appréciation a été commise et qu'elle sera rattrapée. M. BOUCAU souligne la nécessité de nettoyer les haies afin de relancer leur développement naturel, tout en les maintenant à une hauteur permettant un travail de taille en sécurité par les agents municipaux.

Christian POUPOT réalisera le compte rendu du dernier conseil d'école lors du prochain conseil municipal.

Christian RATEAU informe que des travaux de peinture des portes de l'église sont en cours et signale l'état extrêmement dégradé des boiseries situées de part et d'autre de l'entrée principale. Il souhaite que des travaux de rénovation de voirie soient rapidement réalisés sur les diverses voies communales endommagées. Jacques CATTANEO répond que l'on est en attente de décision du budget pour des prestations du SIVOM du Sauternais.

Jean-René Boucau indique que le conseil syndical des Gens du Voyage (GDV) réuni le 13 mars dernier a décidé de maintenir la redevance des communes à 2,90 € par habitant. Aquitanis (devenu Ketenes), gestionnaire du terrain d'accueil de Sèves, va relancer le projet de réalisation d'habitats sédentaires (sans augmentation du nombre de voyageurs accueillis). Actuellement, le terrain de Sèves n'est rempli qu'à 60%. Le Sous-préfet a été interpellé pour inciter les Gens du Voyage à y séjourner plutôt qu'occuper illégalement le domaine public. Le terrain apparaît surdimensionné à ce jour, au vu des nouvelles pratiques des voyageurs. Sur Saint-Pierre de Mons, un projet d'habitat sédentarisé est réalisé via les mesures concernant l'habitat indigne, avec de fortes subventions. M. POUPOT indique être favorable à la construction d'habitat sédentaires, mais constate un détournement de la vocation initiale de l'aire d'accueil.

Jacques Favier confirme que les précisions et modifications voulues par la mairie ont été notifiées au cabinet ABAC lors de la dernière réunion organisée concernant le lotissement « Gaubert » (à Cantau). Il est prévu une rencontre avec la ville de Langon pour étudier le traitement des eaux pluviales de ce lotissement.

M. le Maire rapporte que le projet de vente de l'immeuble communal « Clazure » avance.

Le prochain conseil municipal se réunira Jeudi 6 avril 2017 à 19 h. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux